
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 31 mars 2021 à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint par intérim - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE21 0446

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 mars 2021, en y retirant les points 12.001 à 12.008, 30.013 et 40.003.

Adopté à l'unanimité.

CE21 0447

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 24 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE21 0448

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 26 février 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE21 0449

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 3 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE21 0450

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 mars 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE21 0451

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'accord de contribution pour un montant maximal de 750 000 \$, entre Ressources Naturelles Canada et la Ville de Montréal, en remboursement des dépenses encourues par la Ville de Montréal pour la fourniture et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (CM 21 0171), conditionnellement à l'obtention d'un décret d'autorisation en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* du Gouvernement du Québec (L.R.Q. c. M-30);
- 2- d'autoriser la directrice de la Direction de la mobilité à être la représentante de la Ville de Montréal en regard de cet accord.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1202968018

CE21 0452

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Association francophone pour le savoir (Acfas inc.) pour l'exposition des photos finalistes du concours La preuve par l'image 2021 au Biodôme, du 26 mai 2021 au 31 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1216157001

CE21 0453

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'Association francophone pour le savoir (Acfas inc.) pour le projet La Preuve par l'image;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1216157002

CE21 0454

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 7 000 \$, à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir l'édition 2021 du Concours des prix ESTim;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1218031001

CE21 0455

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Le Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), pour l'année 2021, pour la réalisation de la 22^e édition de la « Semaine d'actions contre le racisme », prévue du 21 au 31 mars 2021, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1218728001

CE21 0456

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Audace au féminin pour son projet « Valorisation des femmes noires de Montréal » dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants, conclue entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (Entente MIDI-Ville 2018 - 2021);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1218121003

CE21 0457

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à la Fondation Dynastie pour la tenue de la 5^e édition du Gala Dynastie dans le cadre du budget du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1219084001

CE21 0458

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 156,50 \$ à Service à la famille chinoise du Grand Montréal inc. pour le projet « Dialogue avec le quartier chinois », dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes conclue entre le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1218804001

CE21 0459

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 6 597 203 \$ à Mission Old Brewery, pour l'acquisition et la conversion d'un immeuble situé au 4544, avenue du Parc, dans l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, afin d'y aménager 24 chambres, dans le cadre de l'Initiative fédérale pour la création rapide de logements (ICRL);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation la signature de l'acte hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal, et du contrat de services professionnels du notaire prévoyant les modalités et conditions du déboursement du second versement de la contribution financière, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que de tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1218309001

CE21 0460

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'ajout d'un montant de 344 925 \$, taxes incluses, aux contingences prévues au contrat accordé à Groupe Atwill-Morin inc. (CE20 1635), pour les travaux de sécurisation des balcons et travaux de maçonnerie du Complexe aquatique sur l'île Ste-Hélène, majorant ainsi la valeur totale du contrat de 2 530 239,05 \$ à 2 875 164,05 \$, taxes, contingences et incidences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1216706001

CE21 0461

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours sur avis public pour l'intégration de deux œuvres d'art public dans le cadre du projet de construction et de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'autoriser une dépense de 45 760,05 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de deux œuvres d'art et les dépenses générales du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1217637001

CE21 0462

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des Assises 2021 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront de façon virtuelle du 12 au 14 mai 2021;
- 2- d'approuver un projet d'entente de partenariat à cet effet;

- 3- d'autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1214784002

CE21 0463

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement d'une cotisation de 22 000 \$, pour l'année 2021, à la Fondation du Centre Jacques Cartier, à même le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal, et ce, à titre de membre de l'Association du Centre Jacques Cartier;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1216920002

CE21 0464

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 5 218 \$ provenant du Programme d'aide aux musées, volet Accord Canada-France du Patrimoine canadien pour le projet « De l'accessibilité généralisée à l'accessibilité universelle »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service Espace pour la vie à affecter ce montant pour la réalisation du projet « De l'accessibilité généralisée à l'accessibilité universelle », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de confirmer que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;
- 5- de confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux ni de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;
- 6- de confirmer qu'une copie certifiée conforme de la résolution autorisant la conclusion de cette entente sera transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;
- 7- d'autoriser la conclusion de cette entente avec le ministère du patrimoine canadien et que le directeur de l'insectarium soit autorisé à signer cette entente à l'expiration du délai prévu au point 6 de cette résolution.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1207610003

CE21 0465

Il est

RÉSOLU :

de nommer au sein des instances de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour le mandat se terminant le 31 mars 2023, les représentants de la Ville de Montréal suivants :

- M. Jean-François Parenteau, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales, de l'environnement, des services aux citoyens, de l'approvisionnement, du matériel roulant et des ateliers, à titre de membre du conseil d'administration et du comité exécutif de l'UMQ;
- Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse, à titre de membre du conseil d'administration et de substitut au comité exécutif de l'UMQ.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1214784001

CE21 0466

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de radier des livres de la Ville de Montréal la somme de 23 725,78 \$, en capital et tout solde dû :
 - compte 896500-11, exercices financiers 2019 et 2020. C. M. M. : 620-001-149. N/D : 20-002508;
- 2- d'imputer cette radiation comme suit :
 - Radiation taxes foncières : 2101 0000000 000000 00000 11814;
 - Montant à radier : 23 725, 78 \$, et tout solde dû, compte 896500-11, exercices financiers 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1218471001

CE21 0467

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier le dépôt en Cour supérieure d'un pourvoi en contrôle judiciaire à l'encontre de la décision du Tribunal d'arbitrage rendue le 18 janvier 2021 par l'arbitre Germain Jutras, opposant la Ville au Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, section locale 301.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1216198001

CE21 0468

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'introduction de toute procédure utile au nom de la Ville de Montréal contre l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal afin de protéger et faire valoir les droits de la Ville dans l'entente relative à la constitution du fonds de stabilisation, y compris une demande reconventionnelle dans les dossiers judiciaires 500-17-113967-205 et 500-17-114208-203.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1218511004

CE21 0469

Il est

RÉSOLU :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de 5 jours, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillage, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;

6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1212675017

CE21 0470

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'inscription en appel du jugement rendu le 23 février 2021 par l'honorable Chantal Corriveau j.c.s. dans le dossier La compagnie de Construction Édilbec inc. contre la Ville de Montréal (C.S.M.: 500-17-091210-156).

Adopté à l'unanimité.

30.011 1218821004

CE21 0471

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet d'entente tripartite, à être ratifiée par le Conseil d'agglomération, avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, et encaisser la somme de 79 400 000 \$ destinée à des projets d'habitation, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1216151001

CE21 0472

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045), l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel en vue d'appliquer la gratuité des stationnements tarifés sur rue les vendredis soirs de 18 h à 21 h et durant les fins de semaines du 2 avril au 5 septembre 2021, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1217999003

CE21 0473

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 82 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2021) (RCG 20-040), l'ordonnance numéro 1 jointe au présent dossier décisionnel afin d'augmenter les tarifs prévus à l'article 74 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2021) (RCG 20-040), soit les tarifs du Règlement du remorquage (RCG 19-004).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1218812001

CE21 0474

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la signature des documents suivants :

- 1 - la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, 301), couvrant la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2024;
- 2 - la transaction et quittance pour le règlement hors cour relative aux griefs contestant le non-respect des articles 4.05 et 4.06;
- 3 - la transaction et quittance pour le règlement hors cour relative aux griefs en lien avec la grève illégale du 8 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1217839001

CE21 0475

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du rapport annuel relatif à l'entretien du parc du Mont-Royal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, conformément au Règlement 07-053.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1217128001

Levée de la séance à 10 h 30

70.001

Les résolutions CE21 0446 à CE21 0475 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville